

RCO65 CAPACITÉ DE LOGEMENTS SOCIAUX, ABORDABLES ET DURABLES, NOUVEAUX OU MODERNISÉS

Carte d'identité de l'indicateur (1)

PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT	PRG FEDER-FTJ 2021-2027 CP FEDER-FTJ 2021-2027	
OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)	s.o.	
MESURE(S)	28	Construction de logements d'utilité publique à haute performance environnementale
CATÉGORIE/TYPE	Indicateur de réalisation	
ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)	Les arrondissements de Charleroi, Mons et Tournai	
UTILISÉ DANS FTJ	OUI	
INDICATEUR CE	OUI	

Carte d'identité de l'indicateur (2)

INTITULÉ CALISTA	CAPACITÉ DE LOGEMENTS SOCIAUX, ABORDABLES ET DURABLES, NOUVEAUX OU MODERNISÉS
UNITÉ DE MESURE	Nombre de personnes
CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS	s.o.
EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)	s.o.
INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR	Avec le RCR67 qui en est le résultat
CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF	Evolutif

Description et quantification de l'indicateur

DÉFINITION

Le nombre maximal de personnes pouvant être hébergées dans des logements sociaux abordables et durables, nouvellement construits.

Les logements sociaux désignent les logements fournis par des personnes morales de droit public à des personnes à faibles revenus, défavorisées, marginalisées ou ayant des besoins particuliers.

Le logement abordable désigne la catégorie des logements dits d'utilité publique, au sens du code wallon de l'Habitat durable.

Le logement durable respecte la législation régionale et européenne en matière d'efficacité énergétique. Les investissements doivent être compatibles avec la directive sur la

	performance énergétique des bâtiments (le cas échéant). Les opérations doivent également respecter toutes les exigences de durabilité du Règlement 2021/1060 (par exemple, DNSH, adaptation au changement climatique). Enfin, les investissements conformes aux principes et aux valeurs du « nouveau Bauhaus européen » sont encouragés.
	<u>Objectif 2029 : estimation du nombre maximal de personnes pouvant occuper les logements nouvellement construits à la date du 31/12/2029.</u>
	<u>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné :</u> comptabilisation du nombre de personnes maximal pouvant occuper les logements nouvellement construits depuis le début du projet jusqu'à l'année de rapportage.
	<u>Points d'attention :</u> • L'indicateur ne couvre pas la capacité des logements ayant fait l'objet uniquement de travaux d'entretien, de réparations voire de rénovation. • La valeur de l'indicateur « réalisé » reprend la valeur depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage. • Comptabilisation à posteriori, une fois le logement construit dans le cadre du projet soutenu
SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES	Porteurs de projets/bénéficiaires directs
FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES	Semestrielle